

Pays de Mormal

16/02/2014 (Voix du Nord, ed Maubeuge page Le Quesnoy)

La nouvelle communauté de communes du Pays de Mormal (CCPM) tient son cap depuis sa création officielle le 1er janvier. Les réunions formelles qui visent à la mise en marche de la nouvelle entité suivent leur cours, jusqu'à la fin mars. La dernière en date, tenue à Villereau jeudi et bouclée en une heure, n'a donné lieu qu'à peu de délibérations, surtout à des informations, en attendant le débat d'orientation budgétaire.

-Bulletin secret: Les 120 délégués ont décidé du non-recours au bulletin secret pour les nominations et présentations. Une sage idée, d'autant que le point suivant, invitait les délégués à voter pour les représentants de la CCPM au syndicat mixte du SCoT Sambre-Avesnois. Les huit délégués titulaires et huit suppléants des ex-communautés de communes ont donc été réélus à main levée. Guislain Cambier n'a pas traîné dans le dépouillement, répétant seize fois d'affilée: «..., *abstention, opposition, réélu.*» «*Des élections comme ça, on en rêverait*», a lâché non sans humour le président. Concernant le contentieux de la ex-2C2M avec le SCoT, (elle avait déposé un recours auprès du tribunal administratif de Lille), la CCPM poursuit le contentieux.

-Fonds de promotion touristique: La CCPM a décidé de verser une participation de 4000 euros au fonds de promotion touristique, «*initié par le Département pour promouvoir l'offre touristique*». «*Les places sur les salons sont très chères, cela permet d'obtenir un prix raisonnable et d'être présent partout*».

-Forêt de Mormal: C'est Jean-Claude Bonnin, maire de Locquignol, qui a pris la parole au sujet de l'entretien de la forêt de Mormal, suite à l'émotion générée par le dépôt d'ordures sauvages. Des conventions seront bientôt passées avec les différents intervenants. La CCPM a pris en charge une benne à déchets. Mais d'autres questions se posent sur l'entretien des sentiers pédestres avec cette idée de remettre en valeur les sources, les arbres remarquables, la remise en état de l'arboretum, l'aménagement d'aires de pique-nique avec tables et bancs aux abords des auberges, et les routes forestières. «*Celle de Landrecies est une catastrophe*», regrette Jean-Claude Bonnin.

-Déchetterie du Quesnoy: Le dépôt de permis de construire sera lancé. Pour mémoire, il s'agit de construire une plateforme répondant aux normes, comprenant onze quais, et permettant d'absorber les flux. Celle-ci sera construite sur la friche de l'ancien Intermarché, un terrain acheté par la communauté. Quid de l'ancienne déchetterie? «*Les plateformes métalliques pourraient être revendues. Le sol appartient à la ville du Quesnoy qui en a besoin*», a précisé Guislain Cambier. Pour rappel, le montant des travaux est estimé à 890000 euros, dont 150000 euros pourraient être subventionnés par l'Ademe, et 80000 par le Département, la CCPM sollicitera ces deux instances pour subventions. Daniel Williams, délégué pour Le Quesnoy s'est étonné que les appels d'offres ne soient pas déposés en même temps que le permis de construire, «*une perte de temps*», selon l'adjoint quercitain.

-Centenaire «14-18»: L'idée de la CCPM est d'harmoniser les initiatives menées sur le territoire pour le centenaire de la guerre 14-18. Trente à trente-cinq manifestations ont été recensées jusqu'à décembre. La CCPM compilera l'ensemble pour budgéter le montant global lors du débat d'orientation budgétaire. L'idée serait de reprendre l'ensemble des événements dans un guide et d'harmoniser à l'échelle du territoire la restauration des monuments aux morts.

E.B.